Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) de CAMCA au 31 décembre 2021

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Muriel Naud-Belouard
Fonction : Secrétaire Général - Responsable Risques et Contrôles

E-mail : muriel.naud-belouard@ca-camca.fr

CAMCA Mutuelle est une entité soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Sommaire

1. SYNTHESE 4

1.1. ACTIVITE ET RESULTATS 4
1.2. SYSTEME DE GOUVERNANCE 4
1.3. PROFIL DE RISQUES 5
1.4. VALORISATION DU BILAN PRUDENTIEL 5
1.5. GESTION DES FONDS PROPRES 5
1.6. CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19 ET SES IMPACTS 6

2. ACTIVITE ET RESULTATS 7

2.1. PERIMETRE 7
2.2. PRESENTATION GENERALE ET ACTIVITES 8
2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES 8
2.4. PERFORMANCE ASSOCIEE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS 9
2.5. PERFORMANCE ASSOCIEE AUX ACTIVITES DE PLACEMENTS 11
2.6. PERFORMANCE ASSOCIEE A D'AUTRES ACTIVITES 12
2.7. AUTRES INFORMATIONS 12

3. SYSTEME DE GOUVERNANCE 13

3.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE 13
3.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE REMUNERATION 19
3.3. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE 21
3.4. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC LES PARTIES LIEES 22
3.5. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES DONT ORSA 22
3.6. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE 23
3.7. FONCTION AUDIT INTERNE 24
3.8. FONCTION ACTUARIELLE 25
3.9. SOUS-TRAITANCE 25
3.10. EVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS 26

4. PROFIL DE RISQUE 27

4.1. INTRODUCTION 27
4.2. RISQUE DE SOUSCRIPTION 27
4.3. RISQUES DE MARCHE 28
4.4. RISQUES DE CONTREPARTIE 28
4.5. RISQUE OPERATIONNEL 29
4.6. AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS 29
4.7. AUTRES INFORMATIONS 29
4.8. IMPACTS ET GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19 30

5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II 31

5.1. INTRODUCTION 31
5.2. ACTIFS 32
5.3. PROVISIONS TECHNIQUES 33
5.4. AUTRES PASSIFS 38
5.5. METHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION 38
5.6. AUTRES INFORMATIONS 38

6. GESTION DES FONDS PROPRES 39

6.1. FONDS PROPRES 39

6.2. SCR ET MCR 40
6.3. AUTRES INFORMATIONS 41

7. ANNEXES 42

1. SYNTHESE

En application de la Directive Solvabilité 2 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2021.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA Mutuelle consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance de l'entité en environnement Solvabilité 2. Ce rapport, permet de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de l'entité, de démontrer le caractère approprié de son système de gouvernance, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre les normes locales et les normes Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté pour validation au Conseil d'Administration du 5 avril 2022.

Sur l'exercice 2021, dans un contexte de crise sanitaire COVID-19, CAMCA a su adapter son fonctionnement et maintenir un niveau d'efficience de son dispositif de contrôle interne. L'activité de CAMCA et son profil de risques ont été très faiblement impactés par la crise sanitaire. Aucun changement significatif n'est survenu dans l'activité et les résultats de CAMCA, son système de gouvernance, son profil de risques, sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

1.1. Activité et résultats

CAMCA Mutuelle est une compagnie d'assurance au service du groupe Crédit Agricole et de ses clients, et est active dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire, et l'ingénierie.
Son chiffre d'affaires s'établit à 290M€ en 2021, en progression de 10M€ (soit +3,4%) par rapport à 2020.

1.2. Système de gouvernance

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs du Groupe CAMCA et les responsables des quatre Fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de CAMCA Mutuelle et garantit une maitrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Le Conseil d'Administration du Groupe CAMCA au 31/12/2021 est composé des membres suivants :

- Monsieur Luc JEANNEAU, Président de la CRCAM Atlantique Vendée et Président de CAMCA Mutuelle, Président de CAMCA Assurance, Président de CAMCA Réassurance, Président de CAMCA Courtage,
- Monsieur Frédéric BARAUT, Directeur Général de la CRCAM Centre Ouest,
- Monsieur Nicolas DENIS, Directeur Général de la CRCAM Normandie Seine,
- Monsieur Benoit FAYOL, Président de la CRCAM Charente Périgord,
- Madame Catherine GALVEZ, Responsable de la Direction des Relations avec les CR au sein de Crédit Agricole SA,
- Madame Christine GANDON, Présidente de la CRCAM Nord- Est et Présidente du Comité d'audit et des Risques du Groupe CAMCA,

- Monsieur Gérald GREGOIRE, Directeur Général de la CRCAM Alsace Vosges,
- Madame Christine GRILLET Présidente de la CRCAM de Franche-Comté,
- Monsieur Benoît LEDUC, Directeur Général de la CRCAM de Guadeloupe,
- Monsieur Jean-Yves REMILLET Président de la CRCAM Champagne Bourgogne,
- Monsieur Christian VALETTE, Directeur Général de la CRCAM Nord de France,
- Monsieur Laurent ALLOPPE CABART, Salarié du Groupe CAMCA,
- Monsieur Jean-François DUPOUY, Directeur Général Adjoint de la FNCA, invité permanent.

Le Comité de Direction du Groupe CAMCA est composé comme suit :

- Monsieur Thierry CORNILLE, Directeur Général et Dirigeant effectif,
- Monsieur Olivier MOUTTE, Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant effectif,
- Monsieur Eric COSTA, Directeur de CAMCA Courtage,
- Monsieur Alain SIEGRIST, Directeur délégué (Dirigeant Agréé) de CAMCA Assurance et de CAMCA Réassurance,
- Madame Muriel NAUD-BELOUARD, Secrétaire Générale,
- Madame Nathalie HUBERT, Directrice des Assurances de Biens et de Responsabilités,
- Monsieur Emeric JURANICS, Directeur Financier,
- Monsieur Valéry CAUSSARIEU, Responsable du Département Solvabilité et Actuariat Groupe,
- Monsieur Olivier DENEL, Directeur des Systèmes d'Information,
- Monsieur Jean-Jacques BRUNON, Directeur des Programmes informatiques.

1.3. Profil de risques

Les principaux risques de CAMCA Mutuelle sont les risques de souscription (risques techniques sur la garantie Globale de Banque et Responsabilités Civiles Professionnelles Banquier et Courtage) et le risque financier (risque de taux). Compte tenu de son profil de risques, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital. Les risques qui ne peuvent pas être appréhendés en application de la formule standard font l'objet d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance.

1.4. Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel de CAMCA est arrêté au 31 décembre 2021.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs.

1.5. Gestion des fonds propres

Au 31 décembre 2021, les fonds propres éligibles sont égaux aux fonds propres disponibles et s'élèvent à 687 millions d'euros (M€) et le besoin en capital (SCR) à 182 millions d'euros. A fin 2021, le ratio de solvabilité de CAMCA est de 377%.

1.6. Crise sanitaire liée au COVID-19 et ses impacts

Nous estimons non significatif l'impact de la crise sur les indicateurs de solvabilité de CAMCA Mutuelle.

Sur l'année 2021, le faible de niveau de sinistralité sur les garanties relatives aux cartes bancaires s'est poursuivi en raison de la crise sanitaire COVID-19, notamment sur la garantie Voyages.

2. ACTIVITE ET RESULTATS

2.1. Périmètre

CAMCA est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social se situe au 53 rue la Boétie à Paris et administrée par un Conseil d'Administration, L'Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CAMCA est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sis 4 Place de Budapest 75436 Paris.

CAMCA Mutuelle, détenue par des sociétaires, au service des Caisses Régionales et des entités du Groupe Crédit Agricole, dispose d'un ensemble de filiales situées en France et au Luxembourg. L'ensemble de ces structures est appelé « Groupe CAMCA » dans le présent document.

Les entités reportent à leurs Conseils d'Administration respectifs.

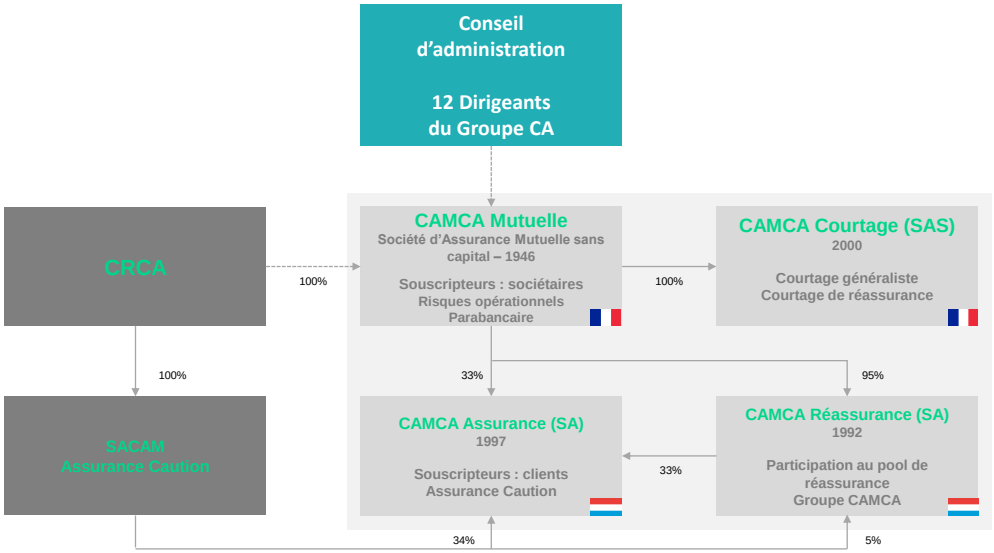

Légende :
CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole
SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

Le Groupe CAMCA fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. 12 place des Etats Unis 92127 Montrouge Cedex).

La compagnie produit des comptes en normes françaises (les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le Code des assurances et à défaut ceux spécifiés dans le plan comptable général) et, pour les besoins du Groupe Crédit Agricole, des comptes selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de CAMCA sont :

- Ernst & Young Audit sis Tour First à Paris La Défense,
- Fidorg Audit sis 62 rue de la Chaussée d'Antin à Paris.

2.2. Présentation Générale et Activités

CAMCA est créée en 1946, à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, dans l'objectif de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, et au parabancaire.

CAMCA Mutuelle assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Deux autres entités d'assurance et de réassurance de droit Luxembourgeois viennent par ailleurs enrichir les offres de services délivrées aux diverses entités du Groupe Crédit Agricole :

- **CAMCA Assurance S.A.** : créée en 1997, la filiale permet d'assurer la clientèle du Groupe Crédit Agricole qui ne peut prendre le statut de sociétaire de la Mutuelle. La vocation première de l'entité est de traiter en Libre Prestation de Service (LPS) le cautionnement des prêts à l'habitat délivrés par le réseau. Avec cette offre particulière, CAMCA Assurance propose une alternative à l'hypothèque.

- **CAMCA Réassurance S.A.** : filiale créée en 1992, la compagnie de réassurance constitue un outil de gestion des risques à long terme au service de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance.

- **CAMCA Courtage** : filiale créée en 2000, elle complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe Crédit Agricole que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier. Ainsi, elle apporte son expertise pour les assurances adossées par exemple aux activités Leasing, Énergies Renouvelables ou Immobilières exercées par le Groupe ; elle intervient également pour le compte de grands opérateurs dans le domaine des jeux et paris disposant de réseaux de distribution très denses maillant l'ensemble du territoire national.

Aucune opération importante ou tout autre événement qui auraient pu avoir un impact important sur la société ne sont survenus en 2021.

CAMCA Mutuelle a continué la structuration de son développement en étoffant ses compétences humaines. La structure compte ainsi un effectif moyen sur 2021 de 83 collaborateurs.

2.3. Faits marquants de l'exercice et perspectives

CAMCA Mutuelle a poursuivi sur l'exercice 2021 le développement de ses activités (cotisations en progression de 3,4%), lié essentiellement au parabancaires et responsabilité civile, et, dans une moindre mesure, à l'augmentation du stock de cartes.

L'exercice se caractérise par une baisse de la sinistralité comptable (-17%) portée par un niveau de boni supérieur aux attentes et malgré une sinistralité de l'exercice courant en hausse (+4m€), le S/P de 2021 atteignant ainsi 27% contre 26% en 2020. Cette légère dégradation de la sinistralité courante est due à deux sinistres importants en responsabilité civile banquier et responsabilité civile courtage, compensée

pour partie par une très faible fréquence de sinistres sur les cartes (effet COVID) et une baisse de la sinistralité sur l'activité parabancaire.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'établit à +4M€ contre +12M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, en retrait sur le budget initial (2021 selon le rapport ORSA 2020) mais légèrement supérieur au budget révisé (2021 selon le rapport ORSA 2021).

CAMCA Mutuelle exerce ses activités de souscription en France Métropolitaine et dans les DROM uniquement.

Composition du résultat net (en K€)	**Réel 2020**	**Réel 2021**	*Rapport ORSA 2020* **ORSA 2021**	*Rapport ORSA 2021* **ORSA 2021**
Performance associée aux portefeuilles de contrats (résultat technique)	31 913	46 787	32 319	42 145
Frais généraux associés aux portefeuilles de contrats	-22 517	-23 754	-23 874	-24 265
Performance associée aux activités de placements	9 550	10 937	8 990	10 978
Frais généraux associés aux activités de placements	-96	-128	-100	-100
Performance associée à d'autres activités	-2 651	-28 949	-319	-25 699
Frais généraux associés aux autres activités yc participation	-256	-275	0	0
Impôt sur les sociétés	-3 506	-527	-2 698	-603
Résultat net	**12 437**	**4 091**	**14 318**	**2 456**

2.4. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat des opérations d'assurance (résultat technique, hors frais généraux et produits financiers) de CAMCA s'établit à près de 47M€ contre 32 M€ en 2020 et 42M€ budgété (selon rapport ORSA 2021).

Résultat technique (en K€)	**Réel 2020**	**Réel 2021**	*Rapport ORSA 2020* **ORSA 2021**	*Rapport ORSA 2021* **ORSA 2021**
Primes acquises	280 218	289 748	284 271	285 592
Charge des sinistres	-61 083	-55 478	-73 163	-62 891
Commissions	-168 545	-175 146	-167 161	-168 504
Solde des cessions en réassurance	-17 558	-11 999	-11 628	-12 052
Variation des autres provisions techniques	-1 119	-338	0	0
Résultat technique	**31 913**	**46 787**	**32 319**	**42 145**

Le chiffre d'affaires (primes acquises) s'établit à 290M€, en progression de 10M€ (soit +3,4%) par rapport à 2020 et de 5M€ (soit +2%) par rapport au budget initial. Il se décompose par ligne d'activité comme suit :

Primes acquises (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon-sabilité civile	Crédit et caution-nement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2020	38 099	7 150	167 142	14 431	822	52 574	**280 218**
2021	39 303	6 966	169 097	16 559	959	56 864	**289 748**
ORSA 2021	40 303	6 747	169 390	14 468	870	53 814	**285 592**
Var 2021 / 2020	*1 204*	*-184*	*1 955*	*2 128*	*137*	*4 290*	***9 530***

- Les produits parabancaires (assurance des comptes et moyens de paiement) sont classés en « Incendie et dommages aux biens » pour les produits de type « SécuriCOMPTE » (perte et vol des moyens de paiement), en « Protection du revenu » pour les produits de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel) et en « Pertes pécuniaires diverses » pour les produits de type « SécuriWEB » (garantie des achats en ligne),

- Les assurances de cartes (pertes de bagages, annulation de voyage, accidents de ski, etc.) sont classées principalement en « Pertes pécuniaires diverses »,

- Les assurances des risques opérationnels des Caisses Régionales sont classées dans les lignes d'activité suivantes : Automobile, Incendie et dommages aux biens, Responsabilité civile, Crédit et cautionnement. Le produit « Globale de banque » est réparti entre « Incendie et dommages aux biens » (vol, attaques des distributeurs, etc.) et « Pertes pécuniaires diverses » (détournement, escroquerie, etc.),

- La progression du chiffre d'affaires entre 2020 et 2021 provient principalement de la poursuite du développement des activités parabancaires et responsabilité civile, et, dans une moindre mesure de l'augmentation du stock de cartes.

La charge de sinistres s'établit à environ 55M€ contre 61M€ en 2020. Elle est composée d'une charge de survenance 2021 de 78M€, en hausse de 4M€ par rapport à 2020, ainsi que d'un boni de liquidation sur exercices antérieurs de 23M€, en augmentation de 10M€ par rapport à 2020. En exercice de survenance, la sinistralité a connu une légère hausse avec un S/P passant de 26% à 27%. La charge de sinistres par ligne d'activité s'établit comme suit :

Charge des sinistres (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon-sabilité civile	Crédit et caution-nement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2020	3 936	4 548	24 733	11 666	0	16 200	**61 083**
2021	-2 945	4 385	19 260	25 819	0	8 959	**55 478**
ORSA 2021	3 153	4 248	26 293	14 771	0	14 426	**62 891**
Var 2021 / 2020	*-6 881*	*-163*	*-5 473*	*14 153*	*0*	*-7 241*	***-5 605***

- Les variations de la charge de sinistres par ligne d'activité, entre 2020 et 2021, proviennent essentiellement de la baisse de la sinistralité des cartes due à l'impact de la crise sanitaire COVID-19 et de la hausse de la sinistralité en Responsabilité civile,

- Toutes branches confondues, la fréquence des ouvertures de dossiers de sinistres connait une baisse en 2021 : 62 900 dossiers ont été ouverts (dont 31 600 pour les cartes) contre 82 500 dossiers en 2020 (dont 51 400 pour les cartes).

Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 175M€. Les commissions et participations bénéficiaires versées aux Caisses Régionales au titre des produits parabancaires s'élèvent à 154M€, en hausse de 2M€ par rapport à 2020 corrélativement à la hausse de cotisations enregistrée en 2021. Les autres commissions concernent essentiellement les assurances des cartes et des biens financés en crédit-bail.

Le résultat des cessions en réassurance s'établit à 12M€ en faveur des réassureurs contre 18M€ en 2020, une évolution qui s'explique par une nette augmentation des sinistres cédés (Responsabilité civile). Au final, les variations du résultat technique net de cessions en réassurance par ligne d'activité entre 2020 et 2021 sont les suivantes :

Résultat technique (K€)	**Protection du revenu**	**Auto-mobile**	**Incendie et dommages aux biens**	**Respon-sabilité civile**	**Crédit et caution-nement**	**Pertes pécuniaires diverses**	**Total**
2020	1 196	862	11 421	1 326	584	16 524	**31 913**
2021	4 806	-1 392	16 369	557	696	25 751	**46 787**
ORSA 2021	7 219	-1 929	19 245	3 044	640	13 926	**42 145**
Var 2021 / 2020	*3 610*	*-2 254*	*4 948*	*-769*	*112*	*9 227*	***14 874***

2.5. Performance associée aux activités de placements

Le portefeuille de placements est composé principalement d'obligations. Hormis les titres de participations dans CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance et CAMCA Courtage, il n'est détenu aucun portefeuille action. Enfin, CAMCA compte un portefeuille immobilier constitué principalement d'un immeuble haussmannien dans le quartier central des affaires parisien et de parts dans deux SCI.

Encours des placements (valeur nette comptable, en K€)	**Réel 2020**	**Réel 2021**
Titres de participation	60 173	60 173
Obligations d'Etat	11 047	5 084
Autres obbligations	132 634	133 079
Placements immobiliers	16 489	44 232
OPCVM monétaires	44 677	38 620
Autres placements	0	0
Total	**265 020**	**281 188**

Le résultat des placements atteint environ +11M€ (contre +10M€ en 2020), compte-tenu d'une augmentation des dividendes reçus des participations et d'une baisse du rendement comptable des obligations en portefeuille (passant de 1,6% à 1,4%).

Fin 2021, le stock de plus-values latentes s'élève à 34M€, contre 39M€ à fin 2020. Cette baisse est due principalement à la baisse des valeurs mobilières.

En 2021, CAMCA Mutuelle a racheté des parts supplémentaires lui conférant une participation majoritaire dans la SCI détenant l'immeuble d'exploitation de CAMCA pour 26M€.

Les éléments chiffrés relatifs à la performance des placements sont détaillés ci-dessous.

Composition du résultat des placements (en K€)	Réel 2020	Réel 2021	*Rapport ORSA 2020* ORSA 2021	*Rapport ORSA 2021* ORSA 2021
Dividendes	7 046	8 058	6 766	8 058
Revenus obligataires	2 172	1 991	1 860	1 742
Plus et moins-values de cession obligataires	0	-2	0	0
Revenus des placements immobiliers	603	488	614	580
Autres revenus et charges des placements	-271	402	-250	598
Résultat des placements	**9 550**	**10 937**	**8 990**	**10 978**

2.6. Performance associée à d'autres activités

Les frais généraux s'établissent à 24M€ nets de refacturation. Ils connaissent une hausse sur 2021 principalement imputable à l'informatique (pour accompagner les projets et le développement sécurisé des activités) et aux charges de personnel, partiellement compensée par une diminution des chargements de gestion des sinistres. En 2021, l'abandon du développement d'un outil de gestion a entrainé une hausse des charges informatiques sur l'exercice courant de 6M€, en lieu et place d'une activation en immobilisations incorporelles. Le ratio frais généraux (hors impôts et taxes et impact direct abandon du projet informatique) ramené aux cotisations acquises progresse ainsi légèrement (7% contre 6,6% en 2020).

Après un résultat exceptionnel de -29M€ s'expliquant principalement par des sorties d'immobilisation en cours à la suite de l'abandon du développement d'un outil de gestion, le résultat avant impôts s'établit à 5M€ (16M€ en 2020). La charge d'impôt s'élève à près de 0,5 M€ (contre 4M€ en 2020).

Le résultat net après impôts s'établit donc à 4M€ (12M€ en 2020).

Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé directement en fonds propres.

2.7. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1. Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance peut se résumer par le graphique suivant :

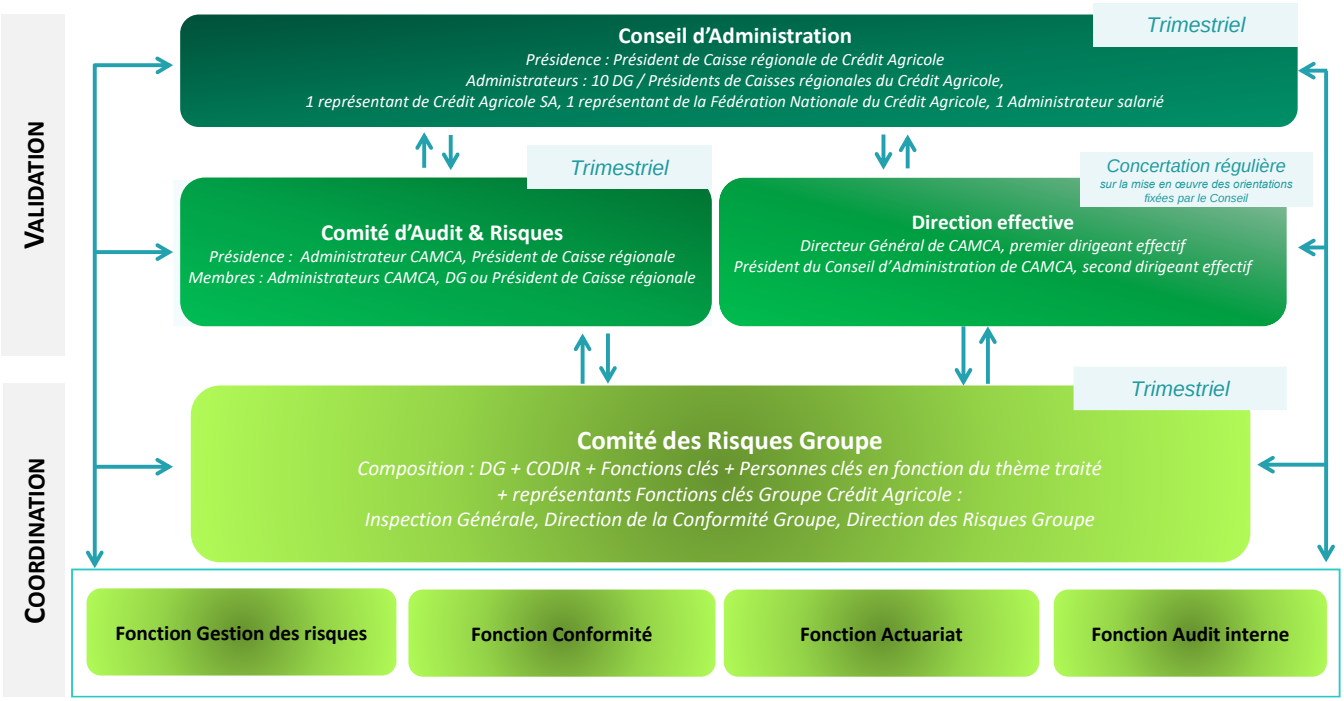

3.1.1. Organisation générale du système de gouvernance

CAMCA Mutuelle a mis en place un système de gouvernance adapté à son activité et à sa structure. Il contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et garantit une gestion saine et prudente de ses risques.

La gouvernance du Groupe CAMCA implique plusieurs acteurs :

- Les administrateurs : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La Direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux et s'inscrit dans le cadre plus large de la gouvernance du Groupe CAMCA.

Niveau 3 : organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le Conseil d'Administration de CAMCA se compose actuellement de 12 administrateurs occupant des fonctions de Directeur général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant les salariés, et le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA

(CAsa), ainsi qu'un représentant de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) en qualité d'invité permanent.

Le Conseil d'Administration a constitué un bureau composé du Président du Conseil d'Administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du Conseil d'Administration.

Les fonctions du Président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur général non administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours.

Le Conseil d'Administration se réunit à minima à 4 reprises pour CAMCA. Le bureau de CAMCA se réunit également chaque trimestre. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

Niveau 2 : le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA

Il est institué transversalement pour l'ensemble des entités du groupe CAMCA et il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA occupent des fonctions de Président ou Directeur général au sein des Caisses Régionales, banques régionales de plein exercice. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable, financière et de gestion des risques. Ce Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA invite les personnes de son choix (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de CAMCA. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1 : comités métiers et opérationnels

- **Comité de Direction**

Le comité est constitué du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Assurances de Biens et Responsabilités (ABR), du Directeur Financier, du Directeur des Systèmes d'information, du Directeur de CAMCA Courtage, du Directeur délégué (Dirigeant Agréé) des entités Luxembourgeoises, du Responsable du Département Solvabilité et Actuariat et du Secrétaire Général, Responsable des Fonctions Gestion des Risques et Conformité.

Il se réunit en moyenne une fois par semaine afin de mettre en œuvre la stratégie de la compagnie, suivre les performances et les résultats et ajuster, si nécessaire, les politiques Risques.

- **Comité des Risques Groupe CAMCA**

Le comité est constitué du Directeur général, des Fonctions clés du Groupe CAMCA et des représentants des fonctions de contrôle du Groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA). Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Afin de s'assurer de la correcte coordination et transversalité entre les métiers et entités, les membres du

Comité de Direction sont également invités afin de challenger les hypothèses de suivi des risques. Il se réunit trimestriellement.

- **Comité financier**

Le comité est constitué du Directeur Général, du directeur financier de CAMCA, du Directeur délégué des entités luxembourgeoises, du Secrétaire Général Responsable des Risques et Contrôles et du chargé de relations avec les Caisses Régionales et les entités CAMCA chez Amundi Paris, du gérant (obligataire) chez Amundi Paris (société de gestion du Groupe Crédit Agricole).

Le comité est chargé de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit *a minima* 3 fois par an et rapporte sur l'application de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration.

3.1.2. Informations générales sur les Fonctions clés

L'attribution des Fonctions clés est effectuée par le Directeur Général sur la base des exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité détaillées dans la Section 3.3.

Les Fonctions de Gestion des Risques et Conformité sont effectuées par le Secrétaire Général, Responsable Risques et Contrôles du Groupe CAMCA. La Fonction Actuarielle est assurée par le Responsable du Département Solvabilité et Actuariat du groupe CAMCA. La Fonction Audit Interne est exercée par le Responsable de l'Audit Interne.

La Fonction Gestion des Risques et Contrôles

Les principes d'organisation et de fonctionnement du dispositif de contrôle des risques de CAMCA ont été établis à partir des normes internes du Groupe Crédit Agricole. Ils ont été adaptés et complétés afin d'y intégrer les risques inhérents au métier de l'assurance et les exigences découlant de la directive Solvabilité 2.

- **Rôles et responsabilités de la fonction**

La Fonction Gestion des Risques du Groupe CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants : disposer d'une stratégie des risques en lien avec le cadre d'appétence aux risques validé par le Conseil d'Administration, mettre en place et animer un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, déclaration des risques et suivi des plans d'actions), répondre aux besoins de pilotage et de communication, rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques, de son évolution et des éléments de maîtrise.

- **Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance**

Le Responsable Risques et Contrôles (RCPR) incarne la Fonction de Gestion des Risques de CAMCA au sens de l'article n° 44 de la directive Solvabilité 2. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur général.

Il contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la qualité de la gouvernance et des processus de gestion et la qualité du contrôle des risques. Il élabore et met en œuvre un système de contrôle interne adapté. Dans le cadre de ses missions, la Fonction de Gestion des Risques de CAMCA s'appuie sur la contribution des autres Fonctions clés, notamment la Fonction Actuarielle sur les risques techniques, et l'analyse de l'ORSA. A cet égard, le Comité des Risques Groupe de CAMCA est l'instance de coordination des quatre Fonctions clés.

La Fonction Actuarielle

- **Rôles et responsabilités de la fonction**

Le responsable de la Fonction clé Actuarielle au sens de l'article n° 48 de la directive Solvabilité 2, contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la quantification des risques.

- **La Fonction Actuarielle a pour principales missions :**

➢ Donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,

➢ Donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques dans le cadre des évaluations de l'ORSA,

➢ Effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,

➢ Vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,

➢ Réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté annuel,

➢ Donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,

➢ Rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration.

Le périmètre de la Fonction Actuarielle est le périmètre de contrôle interne du Groupe CAMCA. Elle s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

La Fonction de Vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la Fonction de vérification de la Conformité du Groupe CAMCA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

- **Rôles et responsabilités de la fonction**

La Fonction de vérification de la Conformité de CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants :

➢ Prémunir l'entité contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A.,

➢ Déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à des missions auprès de la gouvernance.

- **Organisation de la Fonction Vérification de la Conformité**

La Fonction clé de Vérification de la Conformité est assurée par le Secrétaire Général, Responsable Risques et Contrôles qui exerce également la Fonction Clé Gestion des Risques.

Pour exercer sa vigilance sur le respect de la réglementation, le Responsable de la Conformité est informé par les responsables opérationnels des projets et situations nécessitant de mettre en œuvre des dispositifs pour pouvoir respecter la réglementation.

La Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du Groupe CAMCA. Son périmètre d'intervention couvre le périmètre de contrôle interne (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) et les externalisations des activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

- **Rôles et responsabilités de la fonction**

Les missions de l'Audit interne ont pour objet de s'assurer :

- De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe CAMCA,
- De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle,
- De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées,
- D'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne des entités du Groupe CAMCA :

- Au Directeur Général et aux Directeurs de chaque filiale,
- Aux Conseils d'Administration, aux dirigeants et organes délibérants des entités auditées,
- À l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole SA.

- **Organisation de la Fonction Audit interne**

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a nommé un Responsable de la Fonction Clé Audit interne pour les quatre entités juridiques du Groupe CAMCA (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) au sein de son effectif, dans le cadre de l'internalisation de l'Audit interne. Une réévaluation de l'effectif alloué à l'audit interne a été réalisée et validée par la Direction Générale du groupe CAMCA : à compter du 1er janvier 2022, un poste d'auditeur interne généraliste CAMCA a été pourvu pour accompagner le Responsable d'audit interne dans la conduite de ses missions.

En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B. : La Fonction Audit Interne du Groupe CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombent même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

L'indépendance et l'efficacité de la Fonction d'Audit interne sont garanties par :

- L'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise du responsable d'Audit interne, renforcée le rattachement hiérarchique à la Direction Générale ainsi que par un rattachement fonctionnel à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe,

- La mise à disposition de moyens nécessaires à la réalisation de la mission : le responsable de l'Audit interne doit répondre aux exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and Proper ») de la Directive Solvabilité 2.

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne, la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques auditables tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA Mutuelle et est établi selon une approche par les risques formalisée (découpage et évaluation des risques auditables du périmètre de CAMCA Mutuelle. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. Des missions spéciales (« audits flash ») peuvent également être conduites afin de répondre à une demande ponctuelle de la Direction Générale de CAMCA ou du Régulateur. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA *a minima* deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'Administration des entités juridiques).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue des missions d'audit, un dispositif de suivi est mis en place afin de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées mises en œuvre selon un calendrier défini, en fonction de leur niveau de priorité.

La politique d'audit interne est révisée chaque année et présentée pour validation au Conseil d'Administration.

3.1.3. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

A compter de 2018, des fonctions de contrôle du groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA) sont intégrées au Comité des Risques Groupe.

Plusieurs changements au sein de la gouvernance ont été opérés :

- **Ratification/renouvellement de mandats au cours de l'exercice 2021 :**

Concernant le Conseil d'Administration :

- Nomination de Monsieur Luc JEANNEAU en qualité de Président, en remplacement de Monsieur François THIBAULT lors de l'AG du 13/04/2021,
- Nomination de Monsieur Jean-Yves REMILLET en qualité de Vice-Président, en remplacement de Monsieur Luc JEANNEAU, lors de l'AG du 13/04/2021,
- M. Frédéric BARAUT et M. Nicolas DENIS sont nommés en qualité de Membres du Bureau du Conseil par le CA du 13/04/21,
- Nomination de Madame Catherine GALVEZ en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Nicolas TAVERNIER, le 11/03/2021,

- Ratification de la Nomination de Mme Christine GRILLET en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe BOUJUT, le 11/03/2021,
- Nomination de Monsieur Gérald GREGOIRE en remplacement de Monsieur Olivier GAVALDA, le 11/03/2021,
- Nomination de Monsieur Benoît FAYOL en remplacement de Monsieur François Thibault, lors de l'AG du 13/04/2021,
- Fin de mandat d'administrateur de M. Nicolas TAVERNIER,
- Par ailleurs, Monsieur Jean-François DUPOUY, Directeur Général Adjoint de la FNCA, est désigné comme invité permanent du Conseil d'Administration au mois de septembre 2021.

Concernant la Direction Générale du Groupe CAMCA :

- Nomination de Monsieur Olivier MOUTTE en qualité de Directeur General Adjoint et Second Dirigeant effectif, le 11/03/2021.

Concernant le Comité de Direction :

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques BRUNON en qualité de Directeur des Programmes informatiques, au 01/01/2021,
- Nomination de Monsieur Valéry CAUSSARIEU en qualité de Fonction Clé Actuariat du Groupe CAMCA, Responsable du Département Solvabilité et Actuariat Groupe, nouvellement créé et membre du CODIR, au 01/09/2021,
- Nomination de Monsieur Olivier DENEL en qualité de Directeur des Systèmes d'Information Groupe et membre du CODIR, au 01/09/2021.

3.2. Informations relatives à la politique de rémunération

3.2.1. Gouvernance de la politique de rémunération du personnel

La politique de rémunération de CAMCA est proposée par le Directeur Général Adjoint, également Directeur des Ressources Humaines (DRH), au Directeur Général, en cohérence avec les principes établis par le Groupe Crédit Agricole.

Le niveau de rémunération de chaque salarié à l'embauche est déterminé conjointement par le management et le responsable des ressources humaines en fonction des salaires du marché pour le poste occupé, des grilles de rémunération interne, de l'expérience individuelle et des compétences (y compris les diplômes et formations). La complexité de l'activité confiée ainsi que la gestion des risques liés sont également pris en compte dans le profil, notamment pour les Fonctions et personnes clés.

Une revue formelle annuelle des rémunérations et des compétences est conduite par le Comité de Direction pour chaque salarié, ce dispositif tient lieu aussi de comité de gestion des carrières et de rémunération. Les salaires peuvent être ajustés en fonction des conditions locales du marché, de l'augmentation individuelle des compétences et/ou de l'élargissement du périmètre de responsabilité.

La rémunération des membres du Comité de Direction relevant de la convention collective des sociétés d'assurances est validée par le Directeur Général Adjoint et le Directeur Général qui s'assurent qu'elle est conforme à notre politique risque. Quant à la rémunération des Cadres de Direction relevant de la Convention Collective Nationale des Cadres de Direction de Caisse Régionale du Crédit Agricole (CCN

CD CRCA), elle fait l'objet d'une information pour les Directeurs et d'un avis pour le Directeur Général auprès de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

3.2.2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs s'appuie majoritairement sur des éléments fixes (politique de rémunération standard).

Chaque année en fonction des contraintes internes, des éléments de marché externes et des accords signés par la FNCA, un budget alloué aux augmentations générales et individuelles est négocié avec les partenaires sociaux, à défaut la Direction met en place des mesures unilatérales.

Les résultats de ces négociations sont ensuite présentés à l'ensemble du Comité de Direction avant information des collaborateurs.

La politique de rémunération est intégrée dans un dispositif global d'appréciation des collaborateurs.

Un dispositif de rémunération variable (intéressement) vient compléter le dispositif de rémunération fixe des collaborateurs de CAMCA : cette rémunération variable est définie contractuellement avec un montant plafond. Ces primes variables sont sans lien avec le développement du chiffre d'affaires.

Pour les Cadres de Direction relevant de la CCN CD CRCA, la rémunération variable est encadrée par rapport à cette dernière.

3.2.3. Informations relatives aux rémunérations des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le périmètre concerne les personnes qui ont une position pour exercer une influence sur la gestion des risques CAMCA.

- **Rémunération du Conseil d'Administration**

Les administrateurs de CAMCA ne perçoivent aucune rémunération.

- **Rémunération du Directeur Général**

Les évolutions du salaire fixe et la fixation du variable annuel sont soumises par le Directeur Général Adjoint au président du Conseil d'Administration. Ce dernier les propose aux administrateurs membres du Bureau dudit Conseil d'Administration et l'information est remontée pour avis à la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

- **Rémunération des Fonctions clés (hors président du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA qui n'est pas rémunéré)**

La rémunération des Fonctions clés est incluse dans la politique de rémunération standard et à ce titre ne comporte pas de part variable.

- **Rémunération des membres du Comité de Direction, personnes clés**

Ces rémunérations comportent des variables sans lien exclusif avec le développement du chiffre d'affaires et à ce titre ne donne pas lieu à une information spécifique.

3.2.4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

L'objectif de maîtrise des risques est suivi grâce à 3 dispositifs :

- Le Secrétaire Général participe à la revue annuelle des rémunérations et des compétences. Il est donc en mesure de s'assurer du respect de la politique de rémunération de l'entreprise et de la maîtrise des risques relatives à ce sujet,
- Le service des Ressources Humaines s'assure au quotidien du respect des normes relatives à la gestion des ressources humaines, veille à la correcte information des instances représentatives du personnel et autres partenaires sociaux, alerte sa Direction et le responsable des Risques et Contrôles en cas de dysfonctionnement,
- Le plan de contrôle local qui mesure les risques est opérationnel.

3.3. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

3.3.1. Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des entités du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions » satisfont à tout moment aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ».

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, le dirigeant effectif et les personnes occupant les Fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

3.3.2. Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

À ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

3.3.3. Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des Fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

- **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des Fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA.

- **Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil d'Administration de CAMCA disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Son appréciation est basée sur un questionnaire individuel, en cohérence avec les exigences légales et réglementaires d'une part (code des assurances : Articles L 322-2 VII et R 322-11-6) et avec les lignes directrices édictées par le Groupe Crédit Agricole d'autre part (Politique « Compétence et honorabilité des entités assurances du groupe Crédit Agricole S.A. »).

Les résultats de l'appréciation collective sont communiqués au Conseil d'Administration et servent de référence pour l'établissement du plan de formation des administrateurs.

CAMCA Mutuelle s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'Administration d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Une formation régulière des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautés en matière réglementaire, les risques émergents, etc.

3.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les seules transactions significatives avec les parties liées sont les cessions en réassurance effectuées auprès de la société CAMCA Réassurance, qui fait partie du pool de réassureurs de CAMCA.

3.5. Système de gestion des risques dont ORSA

3.5.1. Dispositif de gestion des risques

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le Groupe CAMCA se fixe un cadre d'appétence aux risques. Celui-ci s'articule autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de la stratégie risques.

Afin de sécuriser la réalisation de ses objectifs, le Groupe CAMCA formalise dans sa stratégie risques le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques techniques – assurance et réassurance - risques financiers et risques opérationnels), et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques est revue au moins annuellement et est soumise pour approbation au Directeur Général. Elle est validée, ainsi que le cadre d'appétence aux risques, par le Conseil d'Administration de l'entité. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, ainsi que les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction Générale de CAMCA, voire des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité et *a fortiori* CAMCA Mutuelle, sont exposés. Elle est actualisée une fois par an et intègre les résultats des contrôles permanents, la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, les constats des missions d'audit…

Au-delà de l'identification des principales expositions aux risques, le Secrétaire Général, Responsable Risques et Contrôles exerce, en lien avec les autres Directions métiers et les service juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la Fédération Française des Assurances...).

3.5.2. ORSA

Le processus de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) est mené de manière à produire les rapports solos et groupe à l'ACPR.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est placé sous la responsabilité de la Fonction Gestion des Risques avec une contribution des membres du Comité de Direction.

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le groupe. Cette cohérence est assurée par l'intervention du Comité des Risques Groupe CAMCA aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentielles, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs scénarios déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un scénario central et plusieurs scénarios adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

L'ORSA est réalisé annuellement mais peut être actualisé en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques. Il est présenté chaque année au Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les risques techniques les plus importants sont les risques de la garantie Globale de Banque et de la Responsabilité Civile (RC) Professionnelle Courtage compte tenu de la volatilité des sinistres couverts. Ces risques sont atténués par la mise en place de couvertures de réassurance visant à protéger CAMCA Mutuelle en cas de survenance de sinistres importants tant en montant qu'en cas de dérapage de la fréquence.

Le risque financier majeur retenu est le risque de taux en raison des placements réalisés principalement en instruments de taux. Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur, en raison notamment de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille.

3.6. Système de Contrôle Interne

3.6.1. Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le groupe CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la Direction Générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1er degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2ème degré – 1er niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2ème degré – 2ème niveau), et des contrôles périodiques (3ème degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,
- information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques.

Enfin, le Comité des Risques Groupe constitue l'instance de coordination des Fonctions Gestion des Risques, conformité et audit interne.

La Fonction conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe Crédit Agricole par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

3.7. Fonction Audit Interne

3.7.1. Principe général

La Fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du groupe CAMCA. Son périmètre d'intervention couvre le périmètre de contrôle interne (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) les externalisations des activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

3.7.2. Missions de la Fonction Audit Interne

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a recruté un Responsable de l'Audit interne. Celui-ci est Responsable de la Fonction Clé Audit Interne pour les quatre entités juridiques du groupe CAMCA (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance). En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B. : La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne et ses externalisations critiques ou importantes, la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques auditables tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités du Groupe CAMCA et est établi selon une approche par les risques formalisée (découpage et évaluation des risques auditables du périmètre du Groupe CAMCA. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du groupe CAMCA *a minima* deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'Administration des entités juridiques).

3.8. Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle est une fonction centralisée au sein du Groupe CAMCA. Elle délègue au Directeur Financier les calculs de Solvabilité 2 de CAMCA.

En 2020, le responsable actuariat a effectué une revue actuarielle qui n'a pas relevé de point d'attention dans les analyses et les suivis des risques.

Le rapport actuariel est soumis annuellement au Conseil d'Administration et il recense :

- La revue annuelle du processus d'établissement des provisions et donne son avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- Son avis sur la politique globale de souscription et de réassurance,
- Son avis sur les scenarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- Son avis sur les méthodes de projections des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations ORSA,
- Ses recommandations sur la manière de remédier aux limites identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

3.9. Sous-traitance

3.9.1. Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation

La politique de sous-traitance et d'externalisation de CAMCA a pour objectif de :

- Définir le périmètre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2,
- Définir les critères permettant de qualifier une activité ou une fonction externalisée d'importante ou critique (PSEE), au regard de la directive européenne Solvabilité 2,

- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance ainsi qu'à la gestion et au suivi des Risques.

CAMCA Mutuelle peut être conduite à recourir à des prestations externes pour l'ensemble de ses activités. Le recours à des prestataires, totalement ou en partie, peut être dictée en particulier par des considérations industrielles, économiques ou d'ordre sécuritaire dans le cadre de la politique de gestion des risques, afin de diversifier les intervenants, les sites de production ou les approvisionnements, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne. Lorsqu'il est décidé de recourir à un (ou des) prestataire(s) extérieur(s) pour la réalisation de prestations de services essentielles, les processus en place au sein de CAMCA Mutuelle doivent permettre de s'assurer que le (ou les) prestataire(s) choisi(s) présente(nt) toutes les garanties nécessaires particulièrement en termes de compétence technique et de solidité financière.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Pas de modification significative effectuée sur 2021.

Le Conseil d'Administration (ou Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA) est informé au moins une fois par an des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent.

3.9.2. Cas des activités externalisées critiques ou importantes

CAMCA sous-traite plusieurs activités critiques ou importantes.

- Prestation de gestion des sinistres concernant les prestataires les plus importants bénéficiant d'une délégation de règlement,
- Prestation de services financiers,
- Prestation informatique,
- Prestations d'archivage,
- Distribution des contrats d'assurance ainsi que le pilotage global du programme mis en place pour l'activité cartes.

L'analyse des fonctions ou activités externalisées critiques ou importantes (PSEE) ne met pas en exergue de risque majeur.

3.10. Evaluation et autres informations

Pas d'autre information.

4. PROFIL DE RISQUE

4.1. Introduction

Dans le cadre des différents travaux menés pour la mise en conformité à la réforme Solvabilité 2, et dans le cadre appliqué par le Groupe Crédit Agricole sur le contrôle interne et la maitrise des risques, CAMCA Mutuelle a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens ont été menés avec les responsables de risques et le Comité de direction a été consulté afin d'identifier les risques matériels et les scénarios de stress associés.

4.2. Risque de souscription

Le profil de risque de CAMCA Mutuelle est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites.

Les activités d'assurance exposent CAMCA Mutuelle à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription de CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible,
- La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique,
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'évènements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le Groupe Crédit Agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

Concernant le risque technique, le principe est que CAMCA Mutuelle puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).

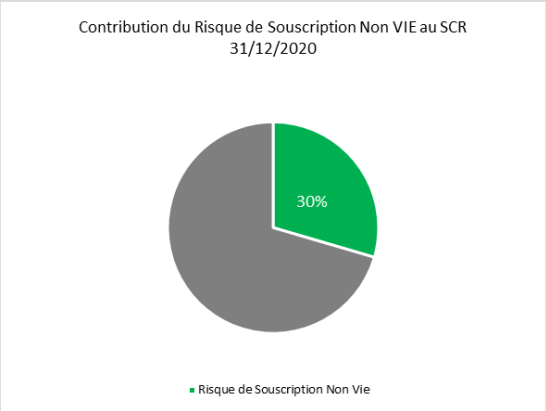

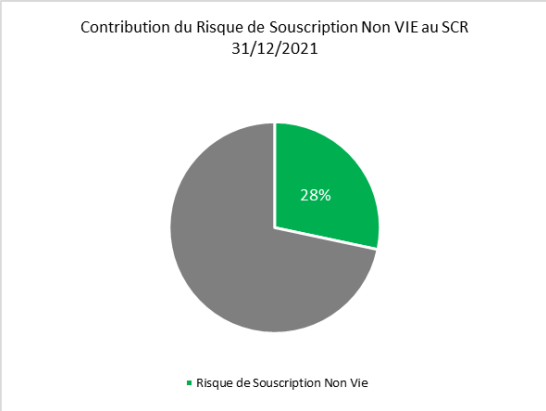

4.3. Risques de marché

Le risque de taux est une des expositions significatives de CAMCA Mutuelle en raison du décalage entre les cash-flows de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations).

Le risque souverain est un risque significatif pour les entités du Groupe CAMCA du fait de la part significative de l'allocation des fonds propres dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.

Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En effet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Tel est le cas de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

La gestion des investissements des entités du Groupe CAMCA se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis de ses clients et est encadrée par une politique financière et des risques financiers.

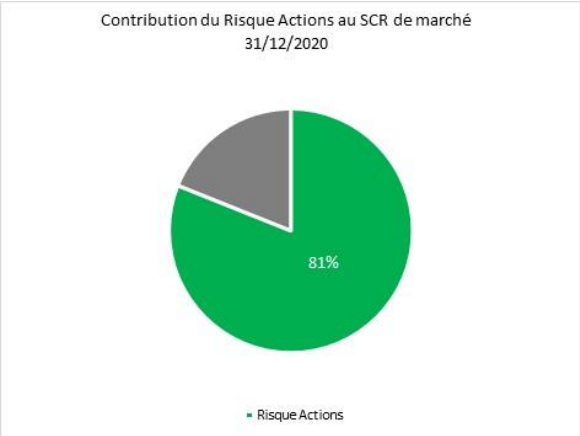

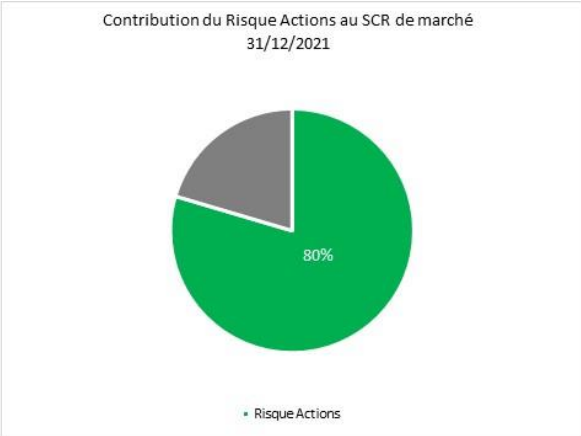

4.4. Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie n'apparait pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration.

Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

4.5. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations de Service Essentielles Externalisées - PSEE). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétées par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du Personnel, le Groupe CAMCA a établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

CAMCA Mutuelle répertorie l'ensemble des risques opérationnels et les évalue dans la mesure du possible.

CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'événement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

4.6. Autres risques significatifs

Pas d'autres risques significatifs.

4.7. Autres informations

L'analyse de sensibilité aux risques présentés ci-dessus est conduite annuellement dans le cadre du processus ORSA, qui est résumé ci-dessous.

- A fin 2021, CAMCA Mutuelle couvre son besoin en capital dans le référentiel Solvabilité 2 à hauteur de 3,8 fois,
- Dans une vision prospective, CAMCA satisfait aux exigences réglementaires (couverture du SCR[1] et du MCR[2]) notamment en cas de situation adverse. Pour ce faire, le besoin en capital a été projeté selon les prévisions à moyen terme. Les fonds propres réglementaires demeurent à un niveau favorable soit 630M€ en 2022 et 636M€ en 2023 (vs 687M€ en 2021). Les ratios de solvabilité restent également stables à 3,8 en 2022 et en 2023 (vs 3,8 en 2021),

[1] Solvency Capital Requirement
[2] Minimum Capital Requirement

- Quelques *scenarii* défavorables possibles ont été définis, appropriés à l'activité de CAMCA, et les impacts sur la solvabilité en ont été calculés. La combinaison des *scenarii* extrêmes macroéconomique (portant essentiellement sur les risques de marché) et technique (portant essentiellement sur les risque de souscription) a un impact non négligeable sur la couverture du SCR, qui reste cependant supérieur au minimum requis par la réglementation à 3,4 fois le SCR en 2022.

4.8. Impacts et gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19

L'impact de la crise sur les indicateurs de solvabilité du CAMCA Mutuelle est jugé non significatif.

5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II

5.1. Introduction

Le bilan prudentiel est établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE. Il est établi à partir des états financiers des comptes annuels au 31 décembre 2021 (ci-après « Bilan Solvabilité 1 » ou « Bilan S1 ») de la société d'assurance CAMCA Mutuelle.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la valeur des actifs et des passifs au 31 décembre 2021 des Bilans S1 et S2 (en K€).

	Comptes sociaux (Bilan S1)	Reclassements	Placements				Provisions techniques			Autres actifs		ID	Total revalorisations S2	Bilan prudentiel (Bilan S2)
			Réévaluation immobilier	Réévaluation participations	Réévaluation obligations	Réévaluation OPCVM	Evaluation des provisions techniques en BE	Annulation provision d'égalisation	Constitution marge de risque	Annulation FAR	Annulation incorporels	Impôts différés		
Placements	280 670	1 354	28 453	516 551	5 392	0							550 396	832 420
Provisions techniques cédées	44 827						-22 233						-22 233	22 594
Créances	61 890													61 890
Trésorerie et équivalent	28 518													28 518
Autres actifs	10 355	-1 470								0	-523		-523	8 362
Total Actif	**426 260**	**-116**	**28 453**	**516 551**	**5 392**	**0**	**-22 233**	**0**	**0**	**0**	**-523**	**0**	**527 640**	**953 784**
Provisions techniques	168 292	-24 598					-63 052	-3 323	9 660				-56 715	86 979
Autres provisions	22 916													22 916
Impôts différés passifs												79 500	79 500	79 500
Dettes	53 025	24 598		0										77 623
Autres passifs	116	-116												
Total Passif	**244 349**	**-116**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-63 052**	**-3 323**	**9 660**	**0**	**0**	**79 500**	**22 785**	**267 018**
Actif - Passif	**181 911**	**0**	**28 453**	**516 551**	**5 392**	**0**	**40 819**	**3 323**	**-9 660**	**0**	**-523**	**-79 500**	**504 855**	**686 766**

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
  - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal,
  - Extourne des écritures de compte de régularisation des surcotes / décotes,
  - Réévaluation des titres de participation dans des entreprises d'assurance soumises à Solvabilité 2 selon la méthode de la mise en équivalence,
  - Réévaluation des autres placements à la valeur de marché,
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
  - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision,
  - Elimination des provisions d'égalisation,
  - Constitution d'une marge de risque,

- Elimination des non valeurs (immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés),
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvabilité 1 et Solvabilité 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

5.2. Actifs

5.2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2021 (état détaillé des placements).

5.2.2. Titres de participation

Les titres de participation dans des entreprises d'assurance ou de réassurance soumises à la réglementation Solvabilité 2 (CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) ont été réévalués selon la méthode de mise en équivalence (quote-part détenue par CAMCA Mutuelle dans l'actif net évalué selon les règles S2). Les titres de participation dans CAMCA Courtage ont été réévalués à la quote-part détenue des fonds propres hors actifs incorporels. Ces revalorisations présentent un impact de +450M€ sur les fonds propres (avant impôts différés de 12%).

Le tableau ci-dessous présente les valorisations S1 et S2 des titres de participation au 31 décembre 2021 (en K€) :

Participation	% détention	Type	Valeur S1	Valeur S2	Revalo S2
CAMCA Assurance	33,00%	Soumis S2	32 010	119 822	87 812
CAMCA Ré	95,00%	Soumis S2	5 745	450 813	445 068
CAMCA Courtage	100,00%	Autre	22 418	6 089	-16 329
Total			**60 173**	**576 724**	**516 551**

5.2.3. Placements mobiliers

Le portefeuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal,
- Extourne des écritures des comptes de régularisation des surcotes / décotes,
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marché des placements mobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2020 (état détaillé des placements).

5.2.4. Actifs incorporels et frais reportés

Les actifs incorporels (principalement constitués de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2021.

5.2.5. Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie sur les provisions techniques.

5.2.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

5.2.7. Impôts différés

Voir la section « autres passifs » ci-dessous.

5.3. Provisions techniques

5.3.1. Synthèse

La ventilation des provisions techniques brutes et cédées par ligne d'activité est la suivante :

Provisions techniques (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon-sabilité civile	Crédit et caution-nement	Pertes pécuniaires diverses	Total
BE bruts	-5 427	8 501	15 641	61 221	-652	-1 965	**77 319**
Marge de risque	0	917	2 684	5 555	0	504	**9 660**
Total brut	**-5 427**	**9 418**	**18 325**	**66 776**	**-652**	**-1 461**	**86 979**
BE cédés	2 331	-2 974	544	-27 725	225	5 005	**-22 594**
Total net	**-3 096**	**6 444**	**18 869**	**39 051**	**-427**	**3 544**	**64 385**

Au niveau du Best Estimate Sinistres, les principaux écarts observés par rapport à 2020 sont liés à un écart d'expérience de + 20M€ et à un écart méthodologique de + 3M€.

Au niveau du Best Estimate Primes, les principaux écarts observés par rapport à 2020 sont liés à un écart d'expérience de + 4M€ et à un écart méthodologique de + 2M€.

5.3.2. Principes de valorisation

L'article 77 alinéa 1 de la directive prévoit que la valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 corresponde à la somme des meilleures estimations (« BE » ou Best Estimate) des provisions et de la marge de risque (« RM » ou Risk Margin).

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés ainsi que des frais d'administration et de gestion de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à acquérir au titre des contrats en portefeuille.

La meilleure estimation est calculée :

- En cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation,
- En adoptant une approche objective et fiable,
- En utilisant des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes,
- En respectant le cadre réglementaire Solvabilité 2, y compris les spécificités des superviseurs nationaux.

Les BE bruts de réassurance et les BE cédés sont valorisés séparément.

La marge de risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculée de manière à ce que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité agréée pour pratiquer des opérations d'assurance ou de réassurance pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. Elle est calculée nette de réassurance.

Enfin, l'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 se distingue de celles en normes françaises par l'actualisation systématique des flux de trésorerie. Par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

5.3.3. Segmentation

L'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque. Si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activités, l'assignation à chaque ligne d'activité n'est pas requise si une seule des lignes d'activité est matérielle.

Après analyse de son portefeuille, CAMCA Mutuelle a identifié 16 groupes de risques homogènes. Chaque groupe de risque est rattaché à une ligne d'activité Solvabilité 2.

5.3.4. Comptabilisation initiale

Les engagements sont reconnus sur la base de l'engagement de l'assureur, soit parce que le contrat est signé, soit parce que le contrat ne pourra pas être dénoncé par l'assureur.

5.3.5. Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation

- **Granularité des projections**

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés en groupes de risques homogènes pour les modélisations.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- La nature de la garantie,

- La base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration),
- Le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations, etc.).

- **Frontière des contrats**

La date « frontière » du contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de mettre fin au contrat,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance / de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

Le portefeuille de CAMCA Mutuelle est principalement constitué de contrats à primes annuelles renouvelables.

- **Frais**

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- Les frais d'acquisition des contrats,
- Les frais d'administration des contrats,
- Les frais de gestion des sinistres,
- Les frais relatifs à la gestion des investissements.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont pris en compte. Les frais sont alloués au niveau des groupes de risques homogènes.

Les frais exceptionnels ainsi que tout autre retraitement justifiable sont déduits de l'assiette de frais utilisée.

Le niveau de commissionnement retenu pour les calculs reflète l'ensemble des accords de commissionnement en vigueur à la date d'évaluation.

- **Actualisation**

La courbe des taux de référence est la courbe des taux swaps : elle correspond à la courbe des taux de référence ajustée d'un risque de crédit, appelé ajustement pour risque de crédit (« CRA »). Il permet de prendre en compte le risque de crédit lié à la jambe variable du taux swap.

La courbe des taux sans risque utilisée pour la projection et l'actualisation des flux de trésorerie est basée sur la courbe des taux sans risque précédente augmentée d'un ajustement de volatilité (« VA ») tel que défini dans l'article R. 351-6 du Code des assurances :

Taux d'actualisation = (Taux swap de marché – CRA) + VA

Le VA ou Volatility Adjustment est une prime contra-cyclique qui permet d'ajuster le taux sans risque des variations des spreads corporate et govies. Il permet de réduire l'impact des variations des spreads sur la volatilité du ratio de solvabilité.

Pour plus d'informations sur l'impact du VA sur les provisions techniques ainsi que sur les fonds propres et le besoin réglementaires en capital, se référer au QRT S.22.01.21 en annexe du présent document.

Le ratio de solvabilité de CAMCA Mutuelle est peu impacté en cas d'annulation de la correction pour volatilité.

Le ratio de solvabilité de CAMCA Mutuelle est peu impacté en cas d'annulation de la correction pour volatilité.

L'ajustement égalisateur ainsi que les autres mesures transitoires proposées dans le cadre de Solvabilité 2 sur la courbe des taux ne sont pas utilisés par CAMCA Mutuelle.

5.3.6. Valorisation des cessions

La meilleure estimation est initialement calculée brute, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation. Le montant de ces créances est calculé séparément, conformément à l'article R. 351-12, permettant de déduire la meilleure estimation nette de réassurance.

La valorisation de la meilleure estimation cédée suit les mêmes principes de valorisation que ceux énoncés pour la meilleure estimation brute. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres.

5.3.7. Ajustement pour défaut des contreparties

Le calcul de la meilleure estimation est ajusté afin de tenir compte des pertes probables pour défaut de chaque contrepartie. Cet ajustement est fondé sur une évaluation de la probabilité de défaut de chaque contrepartie et de la perte moyenne en résultant, soit la perte en cas de défaut.

5.3.8. Marge de risque

La marge de risque correspond au coût du capital immobilisé pour une tierce partie qui reprendrait les engagements d'assurance de CAMCA Mutuelle.

La marge de risque est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence tel que défini par la réglementation sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisés pour le calcul de la meilleure estimation. Le coût du capital est réglementairement fixé à 6% par an

5.3.9. Simplifications utilisées

Pour les sinistres non graves, les provisions sont estimées à partir de triangles de règlements ou de charges projetés à l'ultime selon la nature des risques.

Pour les sinistres graves, la cadence de liquidation des flux futurs retenue est déterminée à dire d'expert ; en l'absence d'informations fiables, nous avons retenu comme simplification une répartition linéaire des flux futurs sur les 10 prochains exercices pour les branches concernées.

CAMCA Mutuelle a utilisé la simplification permise par l'article 57 du règlement délégué : il n'existe pas de projection spécifique des cash-flows cédés qui sont déduits des cash-flows bruts. Les cash-flows cédés suivent la même cadence que les cash-flows bruts.

Pour le calcul de la marge de risque, la simplification de la méthode 3 a été retenue : celle-ci consiste à approximer le SCR pour chaque année future en utilisant une approche proportionnelle basée sur l'hypothèse que le SCR de chaque année future est proportionnel à la meilleure estimation.

A noter que par simplification le risque de marché inévitable est égal au risque de marché tel qu'il a été calculé via la formule standard.

Aucune hypothèse d'inflation n'a été considérée dans l'évaluation des Best Estimate, en dehors de l'inflation historique « implicite » contenue dans les projections de charge à l'ultime.

5.3.10. Ecarts de valorisation

Les écarts de valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 sont les suivants :

Provisions techniques (en K€)	**S1**
Provisions pour primes non acquises	0
Best estimate de primes	0
Provisions pour sinistres / Best estimate de sinistres	140 371
Provisions d'égalisation	3 323
Autres provisions	24 598
Marge de risque	
Provisions techniques brutes	**168 292**
Provisions pour primes cédées	
Provisions pour sinistres cédées	-44 827
Autres provisions techniques cédées	0
Provisions techniques nettes	**123 465**

Les écarts de valorisation s'expliquent de la manière suivante :

- Constitution d'un BE primes et d'une marge de risque en normes prudentielles,
- Elimination de la marge de prudence sur le BE sinistres et actualisation des flux de trésorerie futurs en normes prudentielles,
- Annulation de la provision d'égalisation,
- Les autres provisions sont constituées d'un solde de commissions variables à verser aux distributeurs des contrats en mars N+1. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

De manière plus précise et par ligne d'activité, les écarts de valorisation sont présentés ci-dessous :

Principes de valorisation des provisions techniques brutes (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon-sabilité civile	Crédit et caution-nement	Pertes pécuniaires diverses	Total
Bilan S1	0	8 438	40 150	73 333	0	18 450	**140 371**
Neutralisation marge de prudence	165	-2 237	11 178	-15 855	2	-9 509	**-16 256**
Elimination prov d'égalisation			-3 323				**-3 323**
Reclassement en dettes			-24 598				**-24 598**
Prise en compte des frais	10	581	2 684	2 964	0	151	**6 390**
BE primes	-5 602	1 706	-10 490	694	-654	-11 070	**-25 416**
Effet actualisation	0	13	40	85	0	13	**151**
Marge de risque S2	0	917	2 684	5 555	0	504	**9 660**
Bilan S2	**-5 427**	**9 418**	**18 325**	**66 776**	**-652**	**-1 461**	**86 979**

5.4. Autres passifs

Les différentes étapes de l'évaluation des impôts différés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations S1 et S2,
- Exclusion de la base d'impôts différés des différences permanentes et des éléments déjà fiscalisés (par exemple les plus-values latentes des OPCVM),
- Application du taux d'imposition applicable au 31 décembre 2022 (25,83%) à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation S1-S2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation S1-S2 des engagements techniques).

La réévaluation des titres de participation en valeur S2 selon la méthode de la mise en équivalence a été considérée comme une plus-value à long terme relevant du régime mère-fille ; le taux retenu pour la détermination des impôts différés est le taux de 12% applicable dans le cadre de ce régime.

5.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode alternative de valorisation n'a été utilisée.

5.6. Autres informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

6. GESTION DES FONDS PROPRES

6.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2,
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

CAMCA Mutuelle n'a pas de fonds propres auxiliaires.

L'évolution des fonds propres S2 de CAMCA Mutuelle est la suivante :

Fonds propres S2 (en K€)	**Réel 2020**	**Réel 2021**
Fonds propres S1	177 819	181 911
+ Values latentes sur placements	38 962	33 845
Revalorisation titres de participation	475 981	516 551
Ajustement des provisions techniques	64 697	44 142
Marge de risque	-12 813	-9 660
Autres revalorisations	-27 203	-523
Impôts différés	-75 199	-79 500
Fonds propres S2	**642 244**	**686 766**

La baisse des fonds propres prudentiels est due principalement à la diminution de la revalorisation des titres de participation soumis au régime Solvabilité 2 et des biens immobiliers détenus par CAMCA Mutuelle.

6.1.1. Les fonds propres disponibles

CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2021 s'élèvent à 687M€. Ils sont constitués du fonds d'établissement (0,4M€) et de la réserve de réconciliation (686,4M€).

La réserve de réconciliation est constituée principalement des réserves comptables S1 (+181M€), de la réévaluation des titres de participation (+517M€), des autres actifs mobiliers (+5M€) et immobiliers (+28M€), des provisions techniques nettes (+34M€), de l'annulation des actifs incorporels (-1M€) et de la constitution des impôts différés (-79M€).

La réserve de réconciliation synthétise les différences entre les fonds propres S1 et les fonds propres disponibles S2. Le détail de ce passage des fonds propres évalués sous S1 et sous S2 est présenté ci-dessous :

(en K€) au 31 Décembre 2021	Comptes sociaux (Bilan S1)	Passage du Bilan S1 au Bilan S2						Excédent d'Actifs sur Passifs S2 (Bilan S2)	Ajustements de la réserve de réconciliation					Fonds propres S2
		Evaluation des placements en valeur de marché	Evaluation des provisions techniques en BE + MR	Autres ajustements de valeur	Reconnaissance des impots différés	Reclassements	Total passage du Bilan S1 au Bilan S2		Dividendes prévus et distribution	Investissement dans les établissements de crédit	Position nette active d'impôts différés	Autres ajustements et déductions	Total ajustements de la réserve de réconciliation	
Fonds d'établissement	400							400						400
Total postes communs S1 - S2	**400**	**0**				**0**	**0**	**400**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**400**
Autres réserves	177 420					-177 420	-177 420							
Résultat de l'exercice	4 091					-4 091	-4 091							
Total postes S1 uniquement	**181 511**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-181 511**	**-181 511**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Réserve de réconciliation		550 396	34 482	-523	-79 500	181 511	686 366	686 366						686 366
Position nette active d'impôts différés														
Autres fonds propres de base approuvés														
Dettes subordonnées														
Total postes spécifiques S2	**0**	**550 396**	**34 482**	**-523**	**-79 500**	**181 511**	**686 366**	**686 366**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**686 366**
Total Fonds propres	**181 911**	**550 396**	**34 482**	**-523**	**-79 500**	**0**	**504 855**	**686 766**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**686 766**

6.1.2. Les fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles sont égaux aux fonds propres disponibles et s'élèvent à 687M€ au 31 décembre 2021.

Les fonds propres disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) sont identiques.

Les fonds propres sont constitués exclusivement d'éléments de niveau 1 non restreints.

6.2. SCR et MCR

6.2.1. Méthode et options retenues

L'approche retenue par CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR (Minimum de Capital Requis) est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par un progiciel actuariel dédié, permettant de calculer la formule standard conformément au règlement délégué du 10 octobre 2014.

CAMCA n'a pas recours au sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

Les calculs s'appuient sur la courbe de taux publiée par l'EIOPA début 2022.

6.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes futures par les impôts différés (crédits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel (hors impôts différés à taux réduit).

6.2.3. Solvabilité au 31 décembre 2021

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2021 ainsi que l'évolution par rapport au 31 décembre 2020 (en K€). Il convient de noter que le MCR est évalué en appliquant la borne inférieure du "corridor proportionnel au SCR" au calcul du SCR, du fait d'un MCR linéaire plus faible que cette borne inférieure.

Solvabilité (en K€)	**Réel 2020**	**Réel 2021**
MCR	**40 306**	**45 526**
Risque de souscription Non Vie	68 061	72 268
Risque de souscription Santé	11 772	12 570
Risque de défaut de contrepartie	9 060	14 212
Risque de marché	133 269	147 472
Effet de diversification	-51 261	-57 444
Basic SCR	170 901	189 078
Risque opérationnel	8 406	8 692
Capacité d'absorption des impôts différés	-18 081	-15 667
Solvency Capital Requirement (SCR)	**161 226**	**182 103**
Fonds propres éligibles S2	**642 244**	**686 766**
Ratio de couverture du MCR	**1593%**	**1509%**
Ratio de couverture du SCR	**398%**	**377%**

L'évolution du SCR entre 2021 et 2020 provient essentiellement de la hausse du capital de solvabilité requis au titre des risques de marché, suite en particulier à la hausse de la revalorisation des titres de participation.

Le profil de risque de CAMCA demeure par ailleurs stable entre 2021 et 2020.

La progression des fonds propres prudentiels est due principalement à la hausse de la revalorisation des titres de participation soumis au régime Solvabilité 2 et des biens immobiliers détenus par CAMCA.

Le ratio de couverture du SCR demeure à un niveau très élevé (377% au 31 décembre 2021 contre 398% au 31 décembre 2020). Les projections à l'horizon du PMT prévoient le maintien du ratio de couverture du SCR à un niveau très élevé (378% à l'horizon 2023).

6.3. Autres Informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

7. Annexes

CAMCA - 2021
Annexe I
S.02.01.02
Bilan
Données en K€

Actifs		Valeur Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	832 421
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	72 685
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	576 724
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	144 392
Obligations d'État	R0140	53 654
Obligations d'entreprise	R0150	90 738
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	38 619
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	22 593
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	22 593
Non-vie hors santé	R0290	24 925
Santé similaire à la non-vie	R0300	-2 331
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	51 173
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 395
Autres créances (hors assurance)	R0380	10 471
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	28 518
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 214
Total de l'actif	R0500	953 784

Passifs		Valeur Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	86 978
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	92 389
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	82 746
Marge de risque	R0550	9 643
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-5 411
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	-5 427
Marge de risque	R0590	16
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	22 916
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	6
Passifs d'impôts différés	R0780	79 500
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	47 314
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	13 020
Autres dettes (hors assurance)	R0840	17 283
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	267 017
Excédent d'actif sur passif	R1000	686 767

CAMCA - 2021

Annexe II

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Données en K€

			Ligne d'activité pour: **engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)**									Ligne d'activité pour: **engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)**			Ligne d'activité pour: **réassurance non proportionnelle acceptée**				**Total**
			Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
			C0010	**C0020**	**C0030**	**C0040**	**C0050**	**C0060**	**C0070**	**C0080**	**C0090**	**C0100**	**C0110**	**C0120**	**C0130**	**C0140**	**C0150**	**C0160**	**C0200**
Primes émises																			
Brut – assurance directe	**R0110**		0	39 303	0	1 222	5 744	0	166 986	16 559	959	0	0	56 214					286 987
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0120**		0	0	0	0	0	0	2 111	0	0	0	0	650					2 761
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0130**																		
Part des réassureurs	**R0140**		0	4 104	0	548	1 528	0	15 633	10 877	323	0	0	7 512					40 525
Net	**R0200**		0	35 199	0	674	4 216	0	153 464	5 683	636	0	0	49 352					249 223
Primes acquises																			
Brut – assurance directe	**R0210**		0	39 303	0	1 222	5 744	0	166 986	16 559	959	0	0	56 214					286 987
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0220**		0	0	0	0	0	0	2 111	0	0	0	0	650					2 761
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0230**																		
Part des réassureurs	**R0240**		0	4 104	0	548	1 528	0	15 633	10 877	323	0	0	7 512					40 525
Net	**R0300**		0	35 199	0	674	4 216	0	153 464	5 683	636	0	0	49 352					249 223
Charge des sinistres																			
Brut – assurance directe	**R0310**		0	-2 945	0	442	3 943	0	18 230	25 819	0	0	0	8 909					54 398
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0320**		0	0	0	0	0	0	1 030	0	0	0	0	50					1 080
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0330**																		
Part des réassureurs	**R0340**		0	169	0	-397	1 264	0	3 056	17 925	0	0	0	977					22 994
Net	**R0400**		0	-3 114	0	839	2 679	0	16 204	7 893	0	0	0	7 983					32 485
Variation des autres provisions techniques																			
Brut – assurance directe	**R0410**		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0420**		0	0	0	0	0	0	338	0	0	0	0	0					338
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0430**																		
Part des réassureurs	**R0440**		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Net	**R0500**		0	0	0	0	0	0	338	0	0	0	0	0					338
Dépenses engagées	**R0550**		0	36 795	0	71	3 240	0	134 459	-1 585	19	0	0	20 276					193 274
Autres dépenses	**R1200**																		222
Total des dépenses	**R1300**																		193 496

CAMCA - 2021
Annexe III
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie
Données en K€

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060	0	-5 602	0	371	1 336	0	-10 490	694	-654	0	0	-11 070	0	0	0	0	-25 416
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-2 606	0	80	8	0	-7 685	-2 488	-225	0	0	-6 439	0	0	0	0	-19 354
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	-2 996	0	291	1 327	0	-2 805	3 181	-430	0	0	-4 631	0	0	0	0	-6 063
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160	0	175	0	5 796	999	0	26 131	60 527	2	0	0	9 105	0	0	0	0	102 735
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	274	0	2 695	190	0	7 141	30 212	0	0	0	1 434	0	0	0	0	41 947
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	-100	0	3 101	809	0	18 990	30 314	2	0	0	7 671	0	0	0	0	60 788
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	-5 427	0	6 166	2 334	0	15 641	61 220	-652	0	0	-1 965	0	0	0	0	77 318
Total meilleure estimation – net	R0270	0	-3 096	0	3 392	2 136	0	16 185	33 495	-428	0	0	3 040	0	0	0	0	54 725
Marge de risque	R0280	0	16	0	562	354	0	2 668	5 555	0	0	0	504	0	0	0	0	9 660
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques – Total																		
Provisions techniques – Total	R0320	0	-5 411	0	6 729	2 689	0	18 309	66 775	-652	0	0	-1 460	0	0	0	0	86 978
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	-2 331	0	2 775	198	0	-544	27 725	-225	0	0	-5 005	0	0	0	0	22 593
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	-3 080	0	3 954	2 491	0	18 853	39 050	-428	0	0	3 544	0	0	0	0	64 385

CAMCA - 2021

Annexe IV

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Accident

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement													
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0170	C0180
Précédentes	R0100											268	R0100	268	545 340
N-9	R0160	22 404,93	15 482,50	2 427,34	847,46	165,60	256,65	182,59	189,10	165,16	4 661,06		R0160	4 661	46 782
N-8	R0170	27 086,16	14 080,15	2 742,62	800,90	152,13	7 792,94	424,45	81,70	391,39			R0170	391	53 552
N-7	R0180	29 258,49	15 757,70	3 781,59	1 060,57	146,66	577,01	99,09	432,01				R0180	432	51 113
N-6	R0190	27 222,41	14 994,59	2 140,28	627,67	655,72	-359,06	-143,68					R0190	-144	45 138
N-5	R0200	26 726,22	14 335,42	1 750,79	948,43	328,82	201,55						R0200	202	44 291
N-4	R0210	27 581,57	15 517,74	5 155,01	-59,92	533,86							R0210	534	48 728
N-3	R0220	27 458,75	20 115,19	2 050,61	345,12								R0220	345	49 970
N-2	R0230	31 741,50	23 312,13	3 893,96									R0230	3 894	58 948
N-1	R0240	24 150,81	13 131,10										R0240	13 131	37 282
N	R0250	16 320,78											R0250	16 321	16 321
													Total R0260	40 035	997 465

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement												
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		Fin d'année (données actualisées)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		C0360
Précédentes	R0100											8 425	R0100	8 431
N-9	R0160					6 697	6 303	10 490	9 983	9 692	6 876		R0160	6 867
N-8	R0170				4 856	10 592	1 219	916	645	993			R0170	992
N-7	R0180			9 144	7 532	6 539	5 847	5 887	5 658				R0180	5 652
N-6	R0190		12 250	8 904	2 105	1 557	1 089	671					R0190	672
N-5	R0200	29 724	9 915	6 549	1 890	1 680	1 963						R0200	1 964
N-4	R0210	33 154	13 227	7 367	5 784	5 471							R0210	5 471
N-3	R0220	29 102	12 250	5 521	6 270								R0220	6 272
N-2	R0230	39 217	19 583	16 583									R0230	16 592
N-1	R0240	22 234	9 290										R0240	9 313
N	R0250	40 473											R0250	40 509
													Total R0260	102 735

CAMCA - 2021
Annexe V
S.22.01.21
Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
Données en K€

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	**C0030**	**C0050**	**C0070**	**C0090**
Provisions techniques	**R0010**	86 978	0	0	118	0
Fonds propres de base	**R0020**	686 767	0	0	-88	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	**R0050**	686 767	0	0	-88	0
Capital de solvabilité requis	**R0090**	182 104	0	0	13	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	**R0100**	686 767	0	0	-88	0
Minimum de capital requis	**R0110**	45 526	0	0	3	0

CAMCA - 2021
Annexe VI
S.23.01.01
Fonds propres
Données en K€

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	400	400		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	686 367	686 367	0	0	
Passifs subordonnés	R0140	0	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	686 767	686 767	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	686 767	686 767	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	686 767	686 767	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	686 767	686 767	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	686 767	686 767	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	182 104				
Minimum de capital requis	R0600	45 526				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	377,13%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1508,52%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	686 767	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	400	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0	
Réserve de réconciliation	R0760	686 367	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0	

CAMCA - 2021
Annexe VII
S.25.01.21
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard
Données en K€

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	147 472		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	14 212		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	12 570		
Risque de souscription en non-vie	R0050	72 267		
Diversification	R0060	-57 444		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	189 078		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	8 692
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-15 667
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'artic	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	182 104
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	182 104
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

		Oui/Non
Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	0

		LAC DT
Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-15 667
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-15 667
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	0

CAMCA - 2021
Annexe VIII
S.28.01.01
Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie
Données en K€

		C0010
Résultat MCR_{NL}	R0010	27 614

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	36 449
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	3 392	227
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	2 136	4 634
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	16 185	154 230
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	33 495	5 682
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	636
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	3 040	47 365
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

Résultat MCR_{L}	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	27 614
Capital de solvabilité requis	R0310	182 104
Plafond du MCR	R0320	81 947
Plancher du MCR	R0330	45 526
MCR combiné	R0340	45 526
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	45 526